VALISE DE COMMUNICATION

COMMENT COMMUNIQUER SUR VOTRE PROJET ERASMUS+ ?

Chers bénéficiaires,

Ce document vous est destiné dans le cadre de la communication externe sur votre projet.

La Commission européenne, via le programme Erasmus+ géré par le Bureau International Jeunesse en FWB, finance votre projet. Voici donc quelques éléments à prendre en compte dans les publications et diffusions de votre projet et/ou de leurs réalisations.

En pièces jointes, vous trouverez :

- Logo PNG du Bureau International Jeunesse – Fédération Wallonie Bruxelles
- Logo PNG « Co-financé par l'Union européenne »

1. Identité visuelle et mentions obligatoires de la Commission européenne

Tout matériel et outil de communication destiné à la promotion d'un programme, à l'information du public et à la diffusion des résultats devra porter le logo défini par la Commission européenne, à savoir le logo « Co-financé par l'Union européenne » qui est accessible dans les pièces jointes, ainsi que sur ce lien.

Les lignes directrices liées à l'utilisation de l'emblème européen sont accessibles via ce lien : https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/eu-emblem-rules_fr.pdf

Toute communication ou publication d'un bénéficiaire, sous quelle forme et quel support que ce soit, y compris par Internet ou lors d'une conférence ou d'un séminaire, doit mentionner :

- **Le soutien** de la Commission européenne ;
- **Le disclaimer** : celui-ci mentionne que cette communication n'engage que son auteur. Voici la mention à utiliser (police à utiliser : Arial Narrow) :

> **Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.**
>
> **Cette publication (communication) n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.**

2. Identité visuelle et mentions obligatoires du Bureau International Jeunesse

L'agence nationale (BIJ) possède elle aussi un logo et garde ainsi sa propre identification.

Le logo du BIJ complète le logo « Co-financé par l'Union européenne », et ne sera utilisé que dans le cadre d'un partenariat ou d'une convention.

2.1. Les réseaux sociaux

- **Le BIJ est actif sur 3 réseaux sociaux** :
  - Facebook : https://www.facebook.com/LEBIJ
  - Instagram : https://www.instagram.com/le.bij/
  - LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/bureau-international-jeunesse/

- **Comment nous identifier ?**

Plusieurs formats sont possibles :

- Instagram > Story : mention visible @le.bij
- Instagram, Facebook et LinkedIn > Post : mention tout en-dessous d'une publication qui explique votre projet : « Avec le soutien du Bureau International Jeunesse ».

De manière générale, si vous documentez votre projet quotidiennement, il n'est pas nécessaire de nous identifier sur chaque publication. Nous vous suggérons donc de nous identifier dans les publications résumant ou présentant votre projet.

- **Les publications croisées**

Concernant les publications croisées (ou crossposts) sur Instagram, nous n'en acceptons pas. Cependant, vous pouvez nous *identifier* sur une photo ou dans la légende d'une publication. De cette manière, votre publication apparaitra dans la section « identifications » du compte @le.bij.

2.2. Visuels (affiche, publications, rapports, documents, ...)

Indiquer les logos de la Commission européenne, d'Erasmus+ et du BIJ :

- **En bas du visuel** : à gauche, à droite ou dans un bandeau blanc si d'autres logos sont à apposer.

2.3. Vidéos

Intégrer les logos de la Commission européenne, d'Erasmus+ et du BIJ à la fin de la vidéo.

3. Relais de vos informations auprès du public du BIJ (si besoin)

Exemples de partage de votre publication Facebook, partage de votre post Instagram dans notre story, republication sur LinkedIn (pas de posts fixes) :

- Faire le relais d'un évènement que vous organisez dans le cadre de votre projet
- Faire le relais d'appel à participants pour remplir un formulaire, une étude, réaliser un podcast, participer à un échange de jeunes ou une délégation internationale
- Faire le relais d'informations sur des ateliers (CV, développement de compétences, éducation aux médias, ...)

- Faire le relais des résultats de vos projets : outils développés, jeux de sociétés, documentaires réalisés
- Faire le relais vers des listes de recommandations politiques, liens vers des plateformes de rencontre, des chatbots, ...

4. Comment parler du BIJ ?

Exemples :

- Le Bureau International Jeunesse est un service public de Wallonie-Bruxelles International, co-géré par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au niveau européen, il est également l'Agence Nationale pour la partie francophone en charge de la mise en œuvre des programmes Erasmus+ Jeunesse et Sport, et du Corps européen de solidarité.
- Le Bureau International Jeunesse soutient les jeunes de 18 à 35 ans ainsi que les travailleurs de jeunesse dans leurs projets de mobilité internationale en Belgique, en Europe et dans le monde.
- Le Bureau International Jeunesse permet aux jeunes de réaliser un volontariat, apprendre une langue, faire un stage professionnel, développer ses compétences, organiser des rencontres internationales et mener un projet citoyen.

Lien vers la playlist de vidéos de présentation du BIJ :
https://www.youtube.com/playlist?list=PLayoSgyFDIO4pcdEhhylJJw1bjmYPBOV-

5. Une question ?

N'hésitez pas à contacter Florence Renders (florence.renders@cfwb.be), chargée de communication au BIJ.